

GUIDE PRATIQUE DU PRODUCTEUR D'ELECTRICITE

Qui sommes nous ?

Nous sommes une société artisanale implantée sur Cuers. Notre démarche est de promouvoir les énergies renouvelables. Nous essayons à travers ce guide de sensibiliser l'intérêt écologique et individuel pour un particulier de produire de l'électricité.

POURQUOI CHOISIR LE PHOTOVOLTAÏQUE ?	2
PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE ?	2
LE TARIF D'ACHAT DE L'ELECTRICITE ?	3
LES AIDES AUX FINANCEMENTS ?	3
LA FISCALITE ?	3
LES TECHNOLOGIES	4



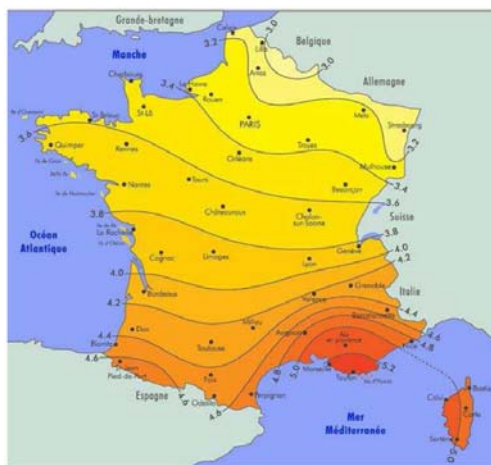
POURQUOI CHOISIR LE PHOTOVOLTAÏQUE ?

L'énergie solaire est disponible partout, gratuite et facile à transformer. C'est l'énergie renouvelable la plus facile à utiliser pour des particuliers.

Vous souhaitez lutter contre la pollution, vous jugez important de limiter les gaz à effet de serre tout en ayant une installation rentable, alors une installation photovoltaïque vous correspond.

À l'heure actuelle, il est possible de produire de l'électricité de façon décentralisée, modulable et non polluante, pour la revendre au réseau EDF.

LE RAYONNEMENT SOLAIRE EN FRANCE ?



Zone 1: 1300 kWh/kWc

Zone 2: 1100 kWh/kWc

Zone 3: 1000 kWh/kWc

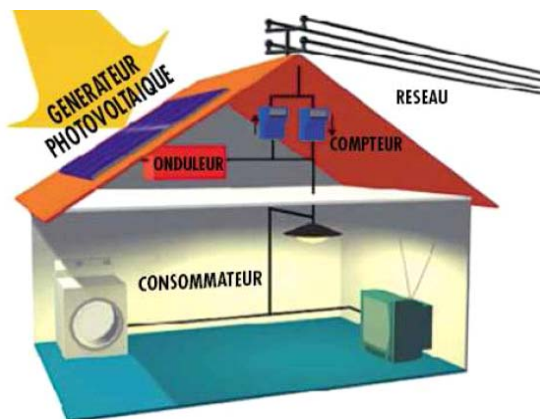
Zone 4: 930 kWh/kWc

L'efficacité de la production électrique dépend du rayonnement solaire.

Votre installation photovoltaïque produira moins d'énergie à Paris qu'à Marseille.

Ces estimations sont données pour un an de production dans des conditions d'exposition plein sud.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE ?



Sous l'effet du rayonnement solaire les cellules photovoltaïques produisent de l'électricité. L'électricité produite peut être directement consommée ou vendue à EDF.

Venez évaluer rapidement votre projet sur notre simulation en ligne

www.sysoleo.fr rubrique simulation

SYSOLEO

S.A.R.L au capital de 10000 euros – SIREN 510 660 160 RCS TOULON
3 rue des Brevets – ZAC des BOUSQUETS 83390 CUERS

Contact : Jean Christophe VIEY - Nicolas COSTAMAGNO
Tel : 04 94 30 80 62 - Mobile 06 74 90 69 04 - : 06 65 20 07 82

www.sysoleo.fr

LE TARIF D'ACHAT DE L'ELECTRICITE ?

Le producteur photovoltaïque injecte de l'électricité sur le réseau que le fournisseur d'électricité est obligé d'acheter à un prix attractif, fixé par la loi. Le contrat est d'une durée garantie de 20 ans.

✚ Tarif d'achat des différents systèmes :

- Intégré au bâti : **58 c€/kWh**
- Intégration simplifiée au bâti : 42 c€/kWh (pour professionnel et agricole)
- Installation au sol : 34,4 c€/kWh

Structure du tarif d'achat :

- installations non intégrées au bâti : 30c€/kWh fixé en 2006 + indexation INSEE
- installations intégrées au bâti : 55c€/kWh fixé en 2006 + indexation INSEE
- **Le tarif est revalorisé chaque année en fonction de l'inflation, aussi bien pour les contrats en cours que pour les nouveaux contrats** (le tarif minimal possible étant celui de la première année)

LES AIDES AUX FINANCEMENTS ?

✚ La TVA réduit à 5,5%

Les installations photovoltaïques raccordées au réseau d'une puissance inférieure ou égale à 3kWc, peuvent bénéficier de la **TVA à 5,5%**. Le taux de TVA réduit s'applique exclusivement sur le matériel et l'installation pour des travaux dans les logements achevés depuis plus de deux ans.

✚ Un crédit d'impôt

Le crédit d'impôt s'applique à une personne physique qui investit dans son habitation principale, qu'elle soit propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit.

Le crédit d'impôt représente 50 % du montant investi sur le matériel. Pour un même foyer fiscal et une même habitation, le montant plafonné, pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2012 est de :

- 8 000 € pour une personne seule (célibataire, veuve ou divorcée),
- 16 000 € pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune
- 400 € supplémentaires par personne à charge.

✚ Aides locales

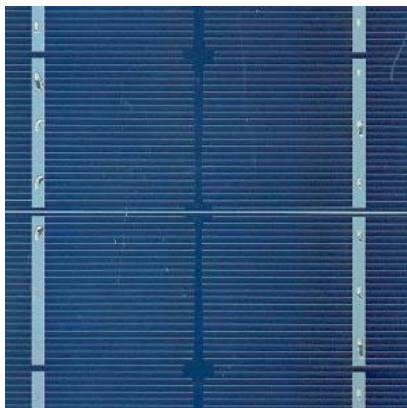
Chèque Région de 300 € sur la main d'œuvre

LA FISCALITE ?

Les revenus issus d'une installation photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 3 kWc, **ne sont pas imposables au titre de l'impôt sur le revenu pour l'année 2010.**

LES TECHNOLOGIES

Vous trouverez ci-dessous les technologies de panneaux actuelles.



Monocrystallin

Rendement de 13 à 18 %

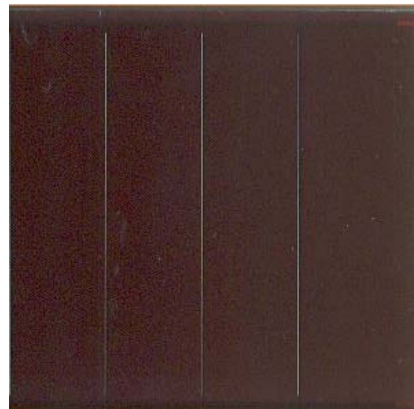
Couleur noire



Polycristallin

Rendement de 11 à 14 %

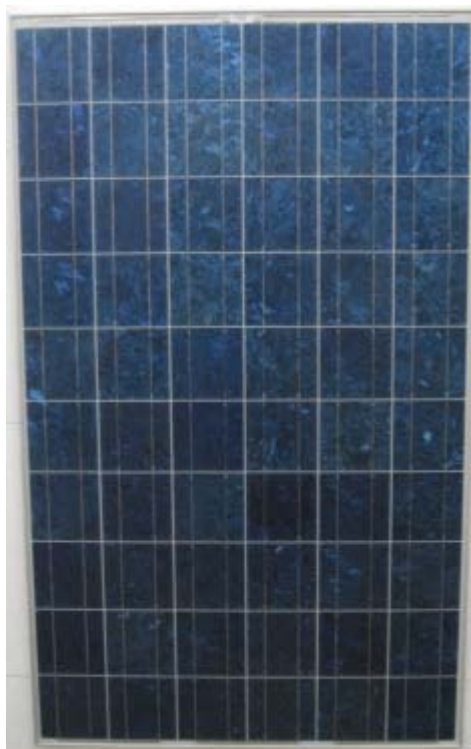
Couleur bleue



Amorphe

Rendement de 3 à 8 %

Couleur noire ou marron



SYSOLEO

S.A.R.L au capital de 10000 euros –SIREN 510 660 160 RCS TOULON
3 rue des Brevets – ZAC des BOUSQUETS 83390 CUERS

Contact : Jean Christophe VIEY - Nicolas COSTAMAGNO
Tel : 04 94 30 80 62 - Mobile 06 74 90 69 04 - : 06 65 20 07 82

www.sysoleo.fr

Système en surimposition : (pas de prime d'intégration)



Systèmes d'intégration : (éligible à la prime d'intégration)

Panneaux cadrés avec bac d'étanchéité.



Tuiles photovoltaïques.



SYSOLEO
S.A.R.L au capital de 10000 euros –SIREN 510 660 160 RCS TOULON
3 rue des Brevets – ZAC des BOUSQUETS 83390 CUERS

Contact : Jean Christophe VIEY - Nicolas COSTAMAGNO
Tel : 04 94 30 80 62 - Mobile 06 74 90 69 04 - : 06 65 20 07 82